

Documents préparatoires à l'atelier

« L' éducation à l'orientation en débat au conseil pédagogique »

Plan du document :

- 1- Les contraintes de l'orientation (Bernard Desclaux, DCIO)
- 2- L'éducation à l'orientation, l'une des trois fonctions de l'orientation (extrait document DRONISEP)
- 3- Présentation synthétique des deux circulaires collèges et lycées sur l'éducation à l'orientation
- 4- Éléments bibliographiques complémentaires utiles pour la définition d'un politique d'orientation (Bernard Desclaux, DCIO).

Les contraintes de l'orientation

I - L'évolution des services de l'orientation.

Les services d'orientation, d'abord professionnelle, sont apparus en France au retour de la première guerre mondiale. Le décret-loi de 1938 les officialisa en rendant obligatoire l'avis d'orientation pour établir un contrat d'apprentissage. Dépendant d'un secrétariat de l'enseignement technique du ministère de l'éducation nationale, ils furent intégrés dans le service public et furent développés à partir de 1959 et surtout de 73 avec l'implantation des procédures d'orientation dans les établissements, l'orientation devenant « scolaire ». La progression fut arrêtée au début des années 80 avec la création des EPLE qui attribuait aux établissements la responsabilité de l'organisation des programmes d'aide à l'orientation des élèves. Leur activité porte sur trois domaines, les élèves et établissement du secondaire public, l'accueil de tout public au CIO y compris des adultes, et des activités en partenariat concernant l'insertion des jeunes. Un rôle d'observatoire et de conseiller technique se développera de plus en plus compte-tenu de la nouvelle gestion des services publics.

II - Une politique sous diverses tensions

Jusqu'à la publication de la note ministérielle du 3 juillet 1995 introduisant l'éducation à l'orientation, les établissements avaient la mission d'orienter les élèves par la mise en oeuvre des procédures d'orientation (nous venons de fêter les 30 ans d'existence de ces procédures). Afin que les élèves et les familles puissent être en position de formuler un choix, une demande d'orientation, les établissements avaient également reçu la mission d'informer, le dispositif devant faire partie du projet d'établissement. Deux rôles professionnels avaient été développés alors comme support essentiel de ces deux missions (orienter et informer) : le rôle de professeur principal, et le conseiller d'orientation devenu conseiller d'orientation-psychologue en 1992. Ces deux missions avaient essentiellement pour finalité la production des décisions d'orientation en fin d'année scolaire au moment des « paliers d'orientation », ce que l'on pourrait appeler la gestion **des parcours au sein du système éducatif**.

Avec l'éducation à l'orientation, une nouvelle mission se trouvait attribuée à l'établissement : faciliter l'acquisition de compétences générales permettant aux futurs membres de la société de s'orienter, de s'insérer dans un monde en évolution rapide. La circulaire elle-même n'était pas aussi « pure » que ce que nous en disons. Comme souvent les textes administratifs sont des produits de compromis internes au ministère, mais cette problématique de la « préparation au futur » était largement développée dans la présentation qui en était faite par son auteur.

Il y donc un premier ensemble de tensions portant sur la finalité interne à chaque établissement concernant l'orientation : une finalité individualisée concernant le choix d'orientation, une gestion pédagogique de la classe et des classes, une finalité éducative. Les acteurs, selon leurs positions professionnelles, mais également selon leurs représentations de l'école seront plus ou moins proches d'une de ces trois finalités.

Mais une autre tension existe entre cette fois-ci l'interne et l'externe de l'établissement : l'affectation ne confirme pas toutes les décisions d'orientation, ni les demandes de formation des familles (spécialité de formation, options, établissement)

III – Les déterminants de l'orientation

Les filles sont plus performantes : parmi les élèves entrées en 6° en 1989, 53% d'entre elles ont accédé quatre ans plus tard à une seconde, alors que 40% des garçons ont pu réaliser le même parcours sans faute. A scolarité primaire identique, les filles vont plus vite au collège. Etant plus nombreuses dans les filières préparant à l'enseignement supérieur (terminales), elles le sont logiquement dans ce dernier (56%). La supériorité des filles est réduite dans les catégories sociales favorisées, plus significatives dans les catégories moyennes, et d'une ampleur maximale dans les classes populaires.

« Contrairement à une idée qui reste largement répandue, aussi bien chez les parents que chez les enseignants, le redoublement ne constitue pas une seconde chance pour les élèves rencontrant des difficultés. Il leur est généralement nuisible du point de vue de leurs progrès cognitifs, de leur motivation à l'égard de l'école et de leur orientation. De plus il est inéquitable.

Toutes les recherches disponibles – étrangères, comme françaises – convergent à ce sujet, ce qui est loin d'être toujours le cas en matière d'éducation. » Avis n° 14 du HCEE. Un ensemble de phénomènes se combinent : l'auto-évaluation dépréciée de l'élève, dans le même temps, l'évaluation scolaire est plus exigeante, et sur le plan de l'orientation l'aspiration de l'élève diminue, et le retard justifie l'orientation vers des voies de formation hiérarchiquement inférieure.

Quant aux classes et aux conditions sociales, elles agissent au mois à trois niveaux sur les parcours scolaires : les conditions de travail de l'élève et donc ses performances scolaires ; ses aspirations et ses représentations de son avenir ; enfin les représentations sociales interviennent dans la constitution du jugement professoral.

IV – Les acteurs

La sociologie des établissements scolaires s'est développée particulièrement depuis la création de l'EPL. Elle met l'accent sur la complexité et la coordination (idéale dans le projet de pilotage et impossible à la fois dans la réalité) entre des acteurs ayant des intérêts divergents, tant institutionnels, que professionnels, que sociaux, que personnels. La participation à l'orientation est bien entendue traversée par ses tensions (cf. II).

Deux autres phénomènes sont à prendre en compte. Dans le système français l'enseignant se trouve soumis à un paradoxe : il doit à la fois enseigner et faire acquiescer à tous ses élèves, et en même temps il doit produire une évaluation suffisamment différenciante pour justifier les décisions d'orientation. Antoine Prost avait résumé cette situation par la formule « L'orientation fonctionne à l'échec », et André Antibi a écrit récemment « La constante macabre », montrant que la fameuse courbe « naturelle » de Gauss était une production nécessaire pour justifier le jugement professoral. Dans la très grande majorité des pays, ces deux fonctions ont été séparées.

Un deuxième phénomène, relativement nouveau quant à son repérage, est la diversité des pratiques évaluatives des enseignants (cf. l'étude de la DEP). Trois remarques : la diversité est surtout reliée aux disciplines (celles qui comptent, au sens sommatif, sont celles qui comptent dans la procédure d'orientation) ; cette diversité n'est pas publique, n'est pas un objet de travail ou de débat, c'est à ce prix que la confiance mutuelle est protégée ; pour les élèves cela veut dire que chaque changement de cours est également un changement dans le mode évaluatif (tous ne sont pas capables bien sûr de comprendre ces changements de règles).

V – Les impératifs politiques et sociétaux issus des lois récentes

Des objectifs chiffrés : 100% qualifiés, 80% niveau du bac, 50% niveau licence

Loi n° 2005-380 du 23 avril 2005 d'orientation et de programme pour l'avenir de l'école.

http://www.legifrance.gouv.fr/html/actualite/actualite_legislative/2005-380/ecole.htm

Pour les établissements, derniers maillons de la chaîne administrative, passer d'une logique de moyen à une logique de résultats, et pour cela élaborer et construire de vrais projets évaluables

Loi organique relative aux lois de finances (LOLF),

http://www.ladocfrancaise.gouv.fr/dossier_actualite/constitution_financiere/index.shtml.

Le contrat de réussite éducative renforce le développement d'activités en partenariat avec les collectivités territoriales

Loi relative aux libertés et responsabilités locales,

<http://www.vie-publique.fr/actualite/panorama/texte-vote/loi-relative-aux-libertes-responsabilites-locales.html>

Le développement de l'apprentissage en externe, mais également en interne à l'Éducation nationale

Loi de programmation pour la cohésion sociale,

<http://www.vie-publique.fr/actualite/panorama/texte-vote/loi-programmation-pour-cohesion-sociale.html>

L'obligation de l'intégration des personnes handicapées dans l'établissement

Loi pour l'égalité des droits et des chances des personnes handicapées, <http://www.handiplace.org/info.php?page=302>

Et sans doute une modification des conditions d'accès à l'apprentissage

Loi sur l'égalité des chances.

L'éducation à l'orientation, l'une des trois fonctions de l'orientation

On fonde parfois les difficultés de l'éducation à l'orientation sur l'ambiguïté du mot « orientation » en français, qui a deux sens. L'un concerne la gestion des flux qui s'impose sur les individus et l'autre désigne le développement et le processus du projet individuel.

D'autres discussions concernant l'éducation à l'orientation reposent sur l'idée de substitution. L'éducation à l'orientation serait la nouvelle conception de l'orientation au sein des établissements.

On peut également considérer l'ambiguïté de la circulaire. Comme toute circulaire d'importance, elle formule un nouvel objectif mais en utilisant souvent les mots de l'ancienne problématique.

Trois finalités se distinguent

Les circulaires de 1995 et 1996, instituant l'éducation à l'orientation, doivent être considérées comme un moment dans un processus de transformation, institutionnel (engagé dès 1985 à l'occasion des nouveaux programmes du collège), qui consiste à distinguer trois finalités fortement confondues jusque là.

A ces moments de transformations institutionnelles correspondent des tensions fortes, le consensus permis par cette fusion étant de moins en moins possible.

Ces trois finalités sont :

- le fonctionnement institutionnel
- le droit de la personne
- la fonction sociale

Le fonctionnement Institutionnel

Cela concerne le fonctionnement de toute institution qui « traite de l'humain ». C'est-à-dire toute institution qui conduit les personnes d'un statut à un autre, selon des parcours possibles suffisamment prévus, et surtout selon certaines règles concernant les prises de décision.

L'un des problèmes est que ces règles doivent être mises en oeuvre par des acteurs de l'institution et par les personnes qui sont « objets » de ces décisions. Pour une large part, ces règles doivent apparaître comme légitimes, justes et pertinentes. En France, et pour certains segments de l'institution école, il y a eu une formalisation de ces règles : les procédures d'orientation et d'affectation. Ces règles ont une histoire, elles ont subi des évolutions, et il y en aura sans doute d'autres.

Au fur et à mesure qu'elles se sont constituées, on peut dire globalement que l'on est passé d'une décision imposée à une décision négociée et que l'on a assisté à une répartition de la responsabilité entre les acteurs de l'institution et les utilisateurs.

Dans ce mouvement il y a eu affaiblissement de l'aspect institutionnel de l'école au profit d'un aspect « service », ce qui provoque un débat depuis plusieurs années.

On peut percevoir dans cette évolution :

- une réduction du champ de la décision formelle réduite à la décision concernant « la voie d'orientation », au profit de la « liberté de choix » concernant les options, lesquelles prennent une grande importance dans la négociation locale. En apparence les règles formelles se compliquent et se précisent, mais sur un champ de plus en plus restreint, ouvrant des zones de négociations entre les acteurs et les utilisateurs et donc des sources de conflits, et ceci en dehors de la fonction « contenance » des règles institutionnelles.
- un accroissement et un déplacement des responsabilités et de l'engagement des personnes. Le chef d'établissement peut explicitement « décider » en dehors du temps du conseil de classe, après que le conseil de classe a formulé une proposition. Cela modifie l'équilibre qui s'était établi, et entraîne une certaine « protection » des acteurs par le phénomène de la décision collective, ce qui permet à la fois de participer à la décision et de ne pas en subir individuellement le poids de la responsabilité.
- par contre on constate une irresponsabilité qui s'accroît du côté de l'affectation. La généralisation de l'utilisation de l'informatique pour gérer l'affectation, aussi bien dans le secondaire que dans le supérieur a, au contraire, pour effet une disparition du rôle du jugement.

Le droit de la personne

Depuis quelques années un nouveau champ se constitue, celui du droit des personnes. L'évolution des procédures d'orientation, les procédures d'appel, l'article 8 de la loi de 89, le statut de psychologue des

COP, mais aussi en dehors de l'école, le droit au bilan de compétence, dessine un nouveau champ. L'Etat fait fonctionner les institutions mais il doit aussi protéger la personne de tout abus de pouvoir et rendre possible la satisfaction d'un besoin profondément humain : être responsable de soi. Cela suppose que l'aide proposée échappe à l'écueil de la manipulation par la voie de la persuasion. C'est la problématique du conseil.

Autrement dit, l'Etat reconnaît aux personnes la légitimité de ne pas subir l'hégémonie éventuelle de ses institutions. Il reconnaît que ses institutions ne peuvent pas se substituer aux individus pour résoudre leurs problèmes ou satisfaire leurs besoins.

Mais si le conseil doit être indépendant du fonctionnement institutionnel qui produit la décision à laquelle la personne est soumise, comment le rendre acceptable et objectif ?

La fonction sociale

On considère souvent que la fonction sociale de l'école est la transmission du savoir. Mais ce n'est que l'un des moyens utilisés pour exercer sa fonction sociale : former les citoyens.

Qu'est-ce qu'être citoyen ? Ce siècle a transformé profondément la réponse. En son début, la structure de la société était encore très stable, et la part de l'autonomie de l'individu dans la définition de sa place sociale était extrêmement faible. Il s'agissait d'une société de la reproduction. L'école de Jules Ferry a commencé à modifier cet état, et la mobilité sociale s'est accrue avec le rôle de plus en plus important de l'école (préparation au concours de fonctionnaire, attribution de diplômes hiérarchisés, formation professionnelle, particulièrement après la seconde guerre mondiale). La mobilité sociale, professionnelle et promotionnelle a marqué ce siècle.

Mais cette progression a tendance à s'atténuer voire à disparaître. La société actuelle, pour l'essentiel de ses membres, n'offre guère de possibilité de mobilité sociale promotionnelle. On assiste même parfois à des situations inverses : les enfants ont des positions sociales inférieures à celles des parents.

Autrement dit, le fonctionnement de l'orientation scolaire et professionnelle était jusqu'à présent globalement en harmonie avec le modèle social de l'orientation : c'était la formation initiale qui assurait l'insertion. L'orientation, c'était « bien choisir pour longtemps ». On perçoit que ce modèle ne fonctionne plus, et que la part de l'individu dans la définition, dans l'obtention, dans le maintien de sa place sociale sera de plus en plus importante. Il y aura des combats pour établir de nouvelles protections sociales, mais on voit bien que même dans ce champ, la part individuelle sera importante (sécurité sociale/mutuelle, retraite par répartition/retraite par capitalisation, entretien par qui de l'employabilité). Cela relève du politique, du syndical. En revanche la préparation des futurs citoyens relève de la fonction éducative et donc aussi - mais pas seulement - de l'école. Si donc l'individu doit s'orienter tout au long de la vie, c'est à l'école républicaine de l'y préparer car c'est l'une des compétences que devra posséder tout membre de cette société en cours de construction. Et cette préparation, c'est l'éducation à l'orientation.

Conclusion

La difficulté éprouvée aujourd'hui par les membres de l'éducation nationale, est due à la confusion encore actuelle entre ces trois finalités.

Nous avons déjà vu les effets de cette confusion dans l'utilisation du Temps scolaire pour l'orientation (TSO). Dans la plus part des cas, le TSO a été mis en place en classe de troisième ; ce temps étant attribué au professeur principal. Dès lors, la finalité éducative s'est trouvée gommée au profit de la fonction « persuasive » liée nécessairement au fonctionnement des procédures d'orientation. Etant responsable du « bon » fonctionnement des procédures, il est normal que le professeur principal en fasse la finalité première de ce temps qui lui est donné pour exercer son rôle de professeur principal.

Aujourd'hui, c'est la création des troisièmes « découverte professionnelle » qui peuvent réactiver ces confusions.

Tous les acteurs subissent la pression des contraintes liées au fonctionnement de l'institution. L'une de ces contraintes concerne l'orientation scolaire, et personne au sein du système ne peut s'y soustraire. L'occasion d'éviter cette contrainte qui fonctionne comme un piège est à saisir impérativement : l'éducation à l'orientation avec ses finalités à très long terme en offre l'occasion. Ses acteurs doivent en prendre pleinement conscience.

D'après les conclusions du document publié par la DRONISEP de Versailles en 1997 :
Avis de coup de vent sur l'orientation, Cap sur l'orientation

L'ÉDUCATION A L'ORIENTATION (Collège et Lycée) – Circulaires 1996

Synthèse établie à partir des circulaires du 31 juillet 1996 (BO n°31 Sept.1996) pour le collège, et du 1^{er} octobre 1996 (BO n°36 octobre 96) pour le lycée Il s'agit d'un résumé libre du contenu de la circulaire.

OBJECTIFS GENERAUX

COLLEGE

Associer à l'orientation une nouvelle démarche éducative visant à développer chez les élèves des compétences pour effectuer des choix d'orientation de manière autonome et responsable au moment où ils auront à les faire.

LYCEE

Par une éducation et une information approfondies, l'élève doit pouvoir se déterminer en pleine connaissance des exigences des enseignements supérieurs et de leurs débouchés, parallèlement à la démarche d'éducation engagée au collège.

LES ACTEURS

	Chef d'établissement	Professeur principal	Documentaliste	Conseiller principal d'éducation	Conseiller d'orientation-psychologue	Professeur	Parents d'élève
COLLEGE	<i>est responsable de l'ensemble du dispositif impulse les actions s'appuie sur le COP en tant que conseiller technique</i>	<i>coordonne les actions d'éducation à l'orientation menées dans les séquences spécifiques ou à travers les différentes disciplines assure la liaison entre tous les membres de l'équipe éducative et le suivi des actions</i>	<i>forme les élèves à la recherche et à l'exploitation des informations travaille en collaboration avec les enseignants et le COP</i>	<i>apporte son concours par sa connaissance des élèves et de l'organisation de l'établissement facilite le dialogue avec les élèves et leur famille</i>	<i>participe à l'élaboration du programme d'orientation de l'établissement propose des activités spécifiques dans le cadre de la connaissance de soi, des métiers et des formations conduit les entretiens permettant l'individualisation des actions</i>	<i>Participe, dans le cadre de sa discipline, aux objectifs transversaux ou spécifiques (voir plus haut)</i>	<i>Les délégués au conseil d'administration et au conseil de classe sont associés à l'élaboration et au suivi des actions</i>
LYCEE	Est responsable du programme annuel d'éducation l'orientation, intégré au projet d'établissement.	Est impliqué prioritairement dans le programme. Veille à conseiller individuellement les élèves chaque fois que cela est nécessaire.	Est impliqué prioritairement dans le programme. Identification d'espace d'éducation à l'orientation dans les CDI	Est impliqué prioritairement dans le programme.	Est impliqué prioritairement dans le programme. Veille à conseiller individuellement les élèves chaque fois que cela est nécessaire.	Aident chaque élève à prendre la mesure de ses potentialités Concourent à enrichir la représentation que les élèves se font du monde environnant	

OBJECTIFS PEDAGOGIQUES (Compétences à acquérir)

	CONNAISSANCE DE L'ENVIRONNEMENT ECONOMIQUE ET SOCIAL, REPRESENTATION DES METIERS	CONNAISSANCE DES SYSTEMES DE FORMATION	CONSTRUCTION D'UNE REPRESENTATION POSITIVE DE SOI
COLLEGE	<p><i>Connaître les grands secteurs d'activités et, pour chacun d'eux, quelques métiers qui les composent. Utiliser une gamme variée de descripteurs pour observer et analyser une activité professionnelle</i></p> <p><i>Ordonner et classer les métiers selon différents critères</i></p> <p><i>Appréhender les effets des évolutions des techniques sur les activités professionnelles à travers quelques exemples</i></p> <p><i>Connaître quelques données majeures de l'économie, en commençant par celles liées à l'environnement local</i></p> <p><i>Connaître l'organisation, les grandes fonctions et la vie des entreprises de tailles et de natures différentes</i></p> <p><i>Identifier les caractéristiques du marché de l'emploi et les conditions d'insertion par grands secteurs professionnels</i></p>	<p><i>Connaître le schéma général des voies de formation initiale, à temps plein, par alternance, continue.</i></p> <p><i>Connaître les principaux diplômes</i></p> <p><i>Connaître l'organisation et le fonctionnement des voies d'études en lycée et en lycée professionnel, et pour chacune d'entre elles, les procédures d'orientation et d'affectation correspondantes, ainsi que les compétences attendues des élèves</i></p> <p>Connaître les ressources locales de la carte des formations</p>	<p><i>Etre capable de s'auto-évaluer en termes de compétences et de connaissances sans se limiter aux seules capacités développées dans le cadre des apprentissages scolaires (prendre conscience de ce que l'on sait faire, être capable de valoriser ses réussites et d'analyser ses échecs)</i></p> <p><i>Etre capable d'identifier et de hiérarchiser ses intérêts et ses aspirations personnelles</i></p> <p><i>Savoir intégrer la dimension temporelle inhérente à l'élaboration de tout projet (savoir anticiper, se projeter...)</i></p> <p><i>Dans la perspective d'une prise de décision d'orientation autonome, être capable : d'évaluer une situation en termes d'avantages et d'inconvénients (savoir apprécier les difficultés, les obstacles) ; de faire des compromis ; de prévoir des solutions alternatives</i></p>
LYCEE	<p>En 2nde : Approfondir les compétences déjà acquises dès le collège dans l'approche des activités professionnelles et de l'environnement social et économique.</p> <p>En 1^{ère} : En s'appuyant sur les documents nationaux et académiques, faire le lien entre : offre de formation nationale ou locale, exigences et contenus de formation et possibilités d'entrée dans la vie active.</p> <p>Aider à identifier les lieux ressources pour l'information et l'orientation à l'université et en dehors du système éducatif.</p> <p>Concourir à enrichir la représentation que les élèves se font du monde environnant.</p>	<p>En 2nde : Informer sur les caractéristiques des différentes séries du baccalauréat et les voies de formations qui les prolongent.</p> <p>En 1^{ère} : Conduire les élèves à réfléchir sur les enseignements de spécialité de terminale.</p> <p>Organiser une exploration plus précise des poursuites d'études possibles dans l'enseignement supérieur.</p> <p>En s'appuyant sur les documents nationaux et académiques, faire le lien entre : offre de formation nationale ou locale, exigences et contenus de formation et possibilités d'entrée dans la vie active.</p> <p>En T^{ale} : Amener les élèves à réfléchir sur les poursuites d'études possibles et sur les exigences des formations.</p> <p>Aider à identifier les lieux ressources pour l'information et l'orientation à l'université et en dehors du système éducatif.</p>	<p>Prendre appui sur la construction d'une image de soi positive et réaliste.</p> <p>Aider chaque élève à prendre la mesure de ses potentialités</p>

MODALITES D' ACTIONS

L'ensemble des actions concourant à l'éducation à l'orientation constitue le programme d'orientation qui est partie intégrante du projet d'établissement.

La cohérence globale s'établit entre 3 grandes modalités d'action :

Un programme annuel d'éducation à l'orientation est élaboré en étroite relation avec le centre d'information et d'orientation.

	Actions intégrées aux disciplines	Actions spécifiques	Conseils individualisés
COLLEGE	<p><i>Développer les compétences transversales citées</i> <i>Faire découvrir la place et l'impact de sa discipline dans le monde socioprofessionnel pour contribuer à donner du sens aux apprentissages</i> <i>Mettre en place des pratiques évaluatives valorisantes pour l'élève</i></p>	<p><i>Actions sur temps spécifique pour la connaissance des métiers et des formations</i> <i>Séances centrées sur la connaissance de soi, l'exploration des intérêts...</i></p>	<p><i>Nécessité d'une phase d'individualisation.</i></p> <p><i>Deux acteurs principalement concernés : le professeur principal et le COP</i></p>
LYCEE	<p>En 2nde : Prendre appui sur les possibilités de découverte qu'offre les options de seconde de détermination. En 1^{ère} : Informations quantitatives, qualitatives sur les réussites de chacune des séries du baccalauréat. En T^{ale} : Approfondir la connaissance de l'enseignement supérieur : Contenus et exigences disciplinaires, méthode de travail, conditions de réussite.</p>	<p>En 2nde : Plages obligatoires d'information sur les séries du baccalauréat, les grandes lignes des cursus de l'enseignement supérieur, les passerelles et les différentes modalités de formation s'offrant à eux : temps plein, alternance etc.... Approches plus thématiques autour : De la connaissance des grands secteurs de l'activité économique, des professions et de leurs conditions d'exercice (compétences, qualités personnelles, contraintes ...) De la découverte des champs disciplinaires de l'enseignement supérieur (sciences humaines, sciences, technologies) De la connaissance de soi, de ses goûts et potentialités. Organisation de rencontre avec des intervenants extérieurs, de vidéoconférences, de forum. En 1^{ère} : Rencontre thématiques autour de chacune des séries du baccalauréat en insistant sur les débouchés, informations, quantitatives, qualitatives sur les réussites de chacune des séries du baccalauréat, informations pratiques sur les conditions d'accès des formations supérieures, (organisation, durées, localisations etc....) En T^{ale} : Exploitation des portes ouvertes dans les universités. Interventions d'anciens élèves, d'enseignants chercheurs. Travaux en petits groupes animés par les professeurs et les conseillers d'orientation-psychologues Informations sur l'organisation des procédures d'inscription dans les formations supérieures.</p>	<p>A tous les niveaux, l'équipe éducative et plus particulièrement le professeur principal et le conseiller d'orientation-psychologue veillent à conseiller individuellement les élèves chaque fois que cela est nécessaire.</p>

COMPETENCES ET SAVOIRS TRANSVERSAUX	
COLLEGE	<p>Savoir utiliser les sources d'information et de conseil</p> <p><i>Sélectionner des informations, en fonction de critères donnés, dans des situations de communication diverses (écrit, audiovisuel, multimédia, échanges oraux...)</i></p> <p><i>Savoir s'évaluer dans les domaines des méthodes de travail et des résultats scolaires</i></p> <p><i>Evaluer une situation en termes d'avantages et d'inconvénients (savoir-faire des compromis et savoir prévoir des solutions alternatives)</i></p> <p><i>Savoir travailler en équipe</i></p> <p><i>Savoir construire et utiliser des démarches d'observation</i></p>
LYCEE	<p>Donner à chacun les outils d'analyse et les connaissances qui peuvent fonder une décision raisonnée.</p> <p>Aider chaque élève à prendre la mesure de ses potentialités.</p>

ELEMENTS METHODOLOGIQUES	
COLLEGE	<p><i>Définir une progression : aller du concret au formel, de l'exploration du milieu proche au milieu plus lointain, de l'extérieur à la connaissance de soi. Le cycle central (5^e-4^e) privilégie la découverte, l'exploration ; le cycle d'orientation (3^e) la formalisation dans la perspective d'un premier choix</i></p> <p><i>Diversifier les chemins d'accès à l'information et placer l'élève en position d'agir : familiariser l'élève avec les centres documentaires, les banques de données informatiques, organiser des visites d'entreprises, des rencontres avec des adultes...</i></p> <p><i>Faire en sorte que l'élève puisse percevoir la cohérence des différentes interventions : construire des actions en équipe, constituer un dossier individuel</i></p> <p><i>Prendre en considération l'évolution affective et cognitive du jeune : dans la conception des actions, dans la phase d'individualisation</i></p> <p><i>Respecter la personnalité du jeune : éviter les pressions en distinguant éducation à l'orientation et procédures d'affectation</i></p> <p><i>Associer les parents au processus : l'information sur les actions vise à l'enrichissement du dialogue et la recherche de leur implication constructive, par des rencontres avec l'équipe éducative</i></p>
LYCEE	<p>Au cours des trois années du lycée l'EàO doit permettre une construction progressive de choix hiérarchisés.</p> <p>S'attacher à remettre en cause les représentations stéréotypées en prenant appui sur la construction d'une image de soi positive et réaliste.</p> <p>Il appartient à l'équipe éducative de choisir les méthodes et outils qui seront utilisés en complément des documents ONISEP.</p> <p>L'activité des élèves et leur responsabilité dans l'organisation des actions seront constamment recherchées.</p> <p>Les actions retenues s'inscrivent dans un calendrier prévisionnel articulant les actions relevant de l'établissement, et les actions d'initiatives académiques ou nationales.</p> <p>Les délégués de classe peuvent se voir confier un rôle dans l'organisation des actions.</p> <p>Organisation d'actions de professeurs principaux à la connaissance à la connaissance du système des formations supérieures, informations réciproques des enseignants des lycées et des enseignants chercheurs sur les continuités disciplinaires.</p>

Bibliographie

Service d'orientation

[Le fonctionnement des services d'information et d'orientation](#), Rapport des IG (novembre 2005)

[L'évaluation de l'orientation à la fin du collège et au lycée.](#)

L'avis du HCéé (mars 2004) et le Le rapport de Maryse HENOQUE et André LEGRAND (mars 2004)

Numéro Hors-série de l'Orientation scolaire et professionnelle, Juillet 2005. Actes du colloque international, Orientation, passé, présent, avenir (décembre 2003). Plusieurs articles sur l'histoire des services.

Tension entre diverses préoccupations

Jean Guichard, Michel Huteau : L'orientation scolaire et professionnelle, Dunod, 2005

La conférence de Philippe Mérieu au colloque nationale de l'AFAE : De la classe à l'établissement : responsabilité individuelle, responsabilités collectives (2005), publié dans la revue de l'AFAE.

Pierre Merle, Sociologie de l'évaluation scolaire, PUF, Que sais-je ? 1998

Bernard Desclaux : « L'éducation à l'orientation en tant qu'innovation » in *Perspectives documentaires en éducation*, n°60, 2003 pp. 19-32 (parution mars 2005).

Les déterminants de l'orientation

François DUBET et Marie DURU-BELLAT : **L'hypocrisie scolaire**. Pour un collège enfin démocratique, Collection : L'épreuve des faits, au Seuil - Septembre 2000

Marie DURU-BELLAT : **Les inégalités sociales à l'Ecole**. Genèse et mythes, PUF, coll Education et Formation, 1ère édition octobre 2002. 2ème édition Mai 2003

Le redoublement permet-il de résoudre les difficultés rencontrées au cours de la scolarisation obligatoire ? L'avis du HC22 (décembre 2004) et le rapport de Jean-Jacques Paul et Thierry Troncin (IREDU) (décembre 2004. Récupérable sur la page <http://cisad.adc.education.fr/hcee/publications-2004.html>)

[La lecture des indicateurs internationaux en France, L'avis du Hcéé et le rapport](#) de Jean-Richard CYTERMANN et Marc DEMEUSE (mai 2005)

[04.12 \(décembre\)](#) - Les élèves de 15 ans Premiers résultats de l'évaluation internationale PISA 2003

Les acteurs

Jean-Louis Derouet : *L'école dans plusieurs mondes*. Bruxelles, De Boeck, 2000.

Monica Gather Thurler Innover au coeur de l'établissement scolaire Paris, ESF, 2000.

Anne Barrère : Les enseignants au travail. (Routines incertaines) Collection: Savoir et Formation. Edition L'Harmattan (2002)

François Dubet, Le **déclin** de l'institution. Paris, Éd. du Seuil, coll. L'épreuve des faits, 2002, 419 p

François Dubet : L'école des **chances**. Qu'est-ce qu'une école juste ? Editeur : Seuil. 2004

Textes, les procédures d'orientation,

Note ministérielle du 3 juillet 1995 : Objectifs pour l'information et l'orientation des élèves au collège et dans le B.O. N° 20 du 16 mai 1996 (pages 1472-1473), textes concernant les collèges. B.O. n° 36 du 10 octobre 1996, pour les Lycées. Le changement de ministère a interrompu la parution de la circulaire pour le lycée professionnel.

Conseil de classe

Boumard P., *Un conseil de classe très ordinaire*, Stock, Paris, 1978.

Boumard P., *Le conseil de classe, institution et citoyenneté*, PUF, coll. L'éducateur, Paris, 1997. Préface de Gaston Mialaret.

Baluteau F., *Le conseil de classe : "peut mieux faire"*, Hachette éducation, Paris, 1993.

Marchand F., *Evaluation des élèves et conseils de classe*, Desclée de Brouwer, 1996.

Merle P., *L'évaluation des élèves, enquête sur le jugement professoral*, PUF, coll. L'éducateur, 1996.

Mas J.-Y. : Le conseil de classe : un rite méritocratique. In Documents pour l'enseignement économique et social, n°111, mars 1998, pages 36-52.

Virginie Calicchio et Béatrice Mabilon-Bonfils : *Le conseil de classe est-il un lieu politique ? Pour une analyse des rapports de pouvoirs dans l'institution scolaire*, l'harmattan, 2004

« **Changer le conseil de classe** » sur le site de l'académie de Nantes, IA de la Sarthe, <http://www.ac-nantes.fr/ia72/publications/edusarthe/index.php?nav=T2>